



Strasbourg, le 16 mai 2014

GT-GDR-F(2014)R2

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GROUPE DE RÉDACTION "F" SUR LA RÉFORME DE LA COUR
(GT-GDR-F)**

2^{ème} réunion

Strasbourg

Mercredi 14 mai – vendredi 16 mai 2014

Agora, Salle G02

RAPPORT DE REUNION

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de rédaction F sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F) a tenu sa 2^{ème} réunion à Strasbourg du 14 au 16 mai 2014, sous la présidence de M. Martin KUIJER (Pays-Bas). La liste de participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II.

Point 2 : Examen des résultats de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme

2. Sur la base notamment des actes publiés, le Groupe examine les résultats de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme, organisée par PluriCourts sous les auspices du Conseil de l'Europe les 7-8 avril 2014, en vue notamment d'identifier des éléments d'intérêt particulier pour ses travaux.

Point 3 : Présentations par les « experts ad hoc » invités

3. Suite à la présentation de leurs propositions, le Groupe échange des vues avec Mme Nuala MOLE (AIRE Centre), Professeur Marten BREUER (Université de Constance) (voir doc. GT-GDR-F(2014)009) et Professeur Elisabeth LAMBERT ABDELGAWAD (Université de Strasbourg).

Point 4 : Avantages et inconvénients du système actuel

4. Suite aux décisions lors de sa première réunion, le Groupe échange des vues sur la question des avantages et des inconvénients du système actuel, dont il a provisoirement convenu qu'elle serait traitée dans la partie IV du rapport final du CDDH. A la réflexion, il convient que le titre « Forces et faiblesses » serait plus adapté pour cette partie.

5. Le Groupe adopte des orientations et un aide-mémoire pour le Rapporteur, tel qu'il figure en annexe III et nomme Mme Katja BEHR (Allemagne) Rapporteur pour préparer, sur cette base, le projet de texte pour le rapport final.

Point 5 : Solutions possibles pour préserver (et renforcer) le système actuel

6. Suite aux décisions lors de sa première réunion, le Groupe échange des vues sur la question des solutions possibles pour préserver et renforcer le système actuel dont il a provisoirement convenu qu'elle serait traitée dans la partie V du rapport final du CDDH.

Point 6 : Organisation des travaux futurs

7. Le Groupe décide de poursuivre ses discussions relatives au point 5 lors de sa prochaine réunion (24-26 septembre 2014). Il décide par conséquent de reporter la nomination d'un rapporteur pour la partie V du projet de rapport final du CDDH et l'adoption des conclusions relatives à ses discussions jusqu'ici. Le Secrétariat est en revanche chargé de préparer un résumé des points de vue exprimés lors de la réunion, pour diffusion avant la prochaine réunion. Le Groupe invite ses membres à soumettre des contributions écrites avant la prochaine réunion, tant en ce qui concerne le résumé du Secrétariat et d'autres questions sur

la liste distribuée au cours de la présente réunion (voir doc. GT-GDR-F(2014 misc.1), que sur toute proposition sur d'autres questions qui pourraient être examinées sous ce point.

8. En réponse à une proposition de Sir Nicolas BRATZA, le Groupe décide d'inviter M. Erik FRIBERGH, Greffier de la Cour, et M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur, Droits de l'Homme, lors de sa prochaine réunion afin qu'ils puissent fournir des informations sur la situation de la Cour et du Comité des Ministres (au regard de la surveillance des arrêts de la Cour en vertu de l'article 46 de la Convention). Au cours de la réunion, le Groupe prépare une liste de questions auxquelles il souhaiterait que M. Fribergh et M. Giakoumopoulos répondent (voir GT-GDR-F(2014) misc.2), et invite ses membres à soumettre toutes propositions de questions supplémentaires au Secrétariat (david.milner@coe.int) avant le lundi 26 mai 2014. Il invite également M. Fribergh et M. Giakoumopoulos à soumettre des présentations écrites en vue de la prochaine réunion.

9. En ce qui concerne les invitations d'« experts ad hoc » à la prochaine réunion, le Groupe rappelle que le CDDH a envisagé, en avril, d'inviter Mme Başak Çali et Mme Alice Donald à ses réunions à venir. Il note qu'il peut y avoir un intérêt à convier également à la prochaine réunion les « experts ad hoc » qui ont participé à la présente réunion étant donné que les discussions sous le point 5 de l'ordre du jour actuel se poursuivront. Le Groupe souhaite par conséquent que ses membres transmettent au Secrétariat (david.milner@coe.int) toute autre proposition de personnes à convier à sa prochaine réunion, et invite le DH-GDR à se prononcer sur la question lors de sa prochaine réunion (4-6 juin 2014).

Point 7: Autres questions

10. Le Groupe prend note des informations fournies par Mme Helen LINDQUIST (Suède) en ce qui concerne un séminaire sur « l'interaction entre la Cour européenne des droits de l'homme et les juridictions nationales », organisé par le Ministère des affaires étrangères suédois en collaboration avec la Cour suprême et la Cour suprême administrative à Stockholm le 19 mai 2014, dans le cadre d'une visite du Président de la Cour, Dean SPIELMANN, et avec la participation des juges Helena JÄDERBLOM et Angelika NÜSSBERGER. Le Groupe réitère son invitation à ses membres de fournir toute information au Secrétariat (david.milner@coe.int) sur tout événement pertinent organisé dans leur pays.

* * *

Annexe I**Liste des participants**

MEMBERS / MEMBRES

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Ronald FABER, Federal Chancellery of the Republic of Austria, Constitutional Service,
Head of Department V/5

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, co-Agent du Gouvernement, SPF Justice, Service des Droits de
l'Homme

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Ota HLINOMAZ, Office of the Government Agent, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Ms Josephine ILCHMANN JØRGENSEN, Head of Section, The Danish Ministry of Justice,
EU Law and Human Rights Division

FINLAND / FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director, Unit for Human Rights Court and
Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

FRANCE

Mme Elodie JUNG, Ministère des Affaires étrangères, Direction des affaires juridiques, Sous-
direction des droits de l'Homme

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Katja BEHR, Head of Unit IV C 1, Government Agent before the European Court of
Human Rights, Ministry of Justice

GREECE / GRÈCE

Ms Ourania PATSOPOULOU, Senior Adviser, Office of the Government Agent

ITALY / ITALIE

Mr Paolo EPIFANI, Ministère des affaires étrangères

LATVIA / LETTONIE

Mrs Kristine LICE, Government Agent, Representative of the Government of Latvia before
International Human Rights Organizations, Ministry of Foreign Affairs

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr. Martin KUIJER, Chairperson of Drafting Groupe 'F'/Président du Groupe de rédaction
"F", Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice, Legislation Department

Ms Liselot EGMOND, Deputy Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs

NORWAY / NORVÈGE

Ms Helle Aase FALKENBERG, Legal adviser, Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Mrs Eliza SUCHOŻEBRSKA, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

PORTUGAL

M. Paulo NEVES POCINHO, Représentant permanent adjoint du Portugal

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Irina CAMBREA, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Nikolay MIKHAYLOV, Deputy Head of the Office of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of the Russian Federation

Mr Maxim TOKAREV Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

Mr Vitaly NEVZOROV, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael Andrés LEON CAVERO, Agent of Spain before the ECHR, Deputy, Directorate General of Constitutional and Human Rights Affairs, State Attorney, Head of the Human Rights Area, Office of the General State Attorney, Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE

Ms Helen LINDQUIST, Special Advisor, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Frank SCHÜRMANN, Agent du Gouvernement, Chef de l'Unité Droit européen et Protection Internationale des droits de l'Homme, Office fédéral de la justice

TURKEY / TURQUIE

Ms Ayşen EMÜLER, Legal Expert, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

Mr Harun SAĞLAM, Counsellor, Ministry of Justice, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

EXTERNAL EXPERTS / EXPERTS EXTERNES

Sir Nicolas BRATZA, Former President of the European Court of Human Rights

Mr Alvaro GIL-ROBLES, Former Commissioner for Human Rights

Mr Christophe GRABENWARTER, Constitutional Court judge and member of the Venice Commission

Mr Bahadir KILINÇ, Deputy Secretary General, Constitutional Court of the Republic of Turkey

Mr Alain LACABARATS (*Apologised*)

Mr Giorgio MALINVERNI, Professeur honoraire de l'Université de Genève, Ancien Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Ms Tatiana NESHATAEVA, Vice-president of the Court of the Eurasian Economic Community

AD HOC EXPERTS / EXPERTS AD HOC

Professor Martin BREUER, Universität Konstanz

Mme Elisabeth LAMBERT-ABDELGAWAD, Directrice de recherche au CNRS

Ms Nuala MOLE, AIRE Centre

OTHER PARTICIPANT / AUTRE PARTICIPANT

Ms Vasilisa NESHATAEVA

OBSERVERS / OBSERVATEURS**HOLY SEE/ SAINT SIÈGE**

Mme Andreea POPESCU

JAPAN / JAPON

Mr Takaaki SHINTAKU, Consul, Consulate General of Japan in Strasbourg

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr Giovanni Carlo BRUNO, Deputy to the Head of delegation, European Union Delegation to the Council of Europe

Mr Jonathan BERNAERTS, European Union delegation to the Council of Europe

AMNESTY INTERNATIONAL

Mr Sébastien RAMU, Senior Legal Adviser, Law and Policy

**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES
ONG DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jean-Bernard MARIE

OPEN SOCIETY JUSTICE

Mr Christian DE VOS, advocacy officer

Mr Aidan HARRIS

**INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS (ICJ) / COMMISSION
INTERNATIONALE DE JURISTES (CIJ)**

Mrs Róisín PILLAY, Senior Legal Adviser, Europe Programme

**EUROPEAN NETWORK OF HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) /
RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE
L'HOMME**

Mr Bruce ADAMSON, Senior Enquiries and Legal Officer, Irish Human Rights Commission

**REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President,
European Court of Human Rights

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights
Department

Ms Ann-Katrin SPECK, Legal Affairs & Human Rights Department

**DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE COURT /
SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR**

Ms Geneviève MAYER, Head of Department

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et État de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Christos GIAKOUMOPOULOS, Director / Directeur, Human Rights Directorate /
Direction des droits de l'Homme

Mr Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du
Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division /
Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme,
Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité pour la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, **Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR**

Mme Virginie FLORES, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Naomi FENWICK, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Mme Haldia MOKEDDEM, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRÈTES

Sally BAILEY-RAVET

Lucie DE BURLET

Isabelle MARCHINI

Annexe II
Ordre du jour (tel qu'adopté)

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté GT-GDR-F(2014)OJ002
- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-F (19-21 mars 2014) GT-GDR-F(2014)R1
- Rapport de la 80^e réunion du CDDH (8-10 avril 2014) CDDH(2014)R80
- Rapport de la 79^e réunion du CDDH (26-29 novembre 2013) CDDH(2013)R79
- Rapport de la 78^e réunion du CDDH (25-28 juin 2013) CDDH(2013)R78
- Rapport de la 5^e réunion du DH-GDR (29-31 octobre 2013) DH-GDR(2013)R5
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions de la 122^e session du Comité des Ministres, 23 mai 2012) CM/Dec(2012)122/2
- Décisions prises lors de la 124^e session du Comité des Ministres (6 mai 2014) GT-GDR-F(2014)013
- Mandat du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) pour 2014-2015 DH-GDR(2014)001
- Résultats attendus, méthodes de travail et échéancier : propositions du Président du GT-GDR-F GT-GDR-F(2014)001

Point 2 : Examen des résultats de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme

Document de référence

- Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme H/Inf(2014)1

Point 3 : Présentations par les « experts ad hoc » invités

Documents de référence

- Compilation des résultats de l'appel ouvert à contributions (préparée par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)002
- Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme H/Inf(2014)1
- Contributions précédentes faites dans le contexte des travaux en cours par les experts ad hoc invités à participer à la 2^e réunion GT-GDR-F(2014)008

- Taking Human Rights Seriously: Attributing Supremacy to the European Convention on Human Rights (PowerPoint presentation by Professor Dr Marten Breuer, University of Konstanz) (*en anglais uniquement*)

GT-GDR-F(2014)009

Point 4 : Avantages et inconvénients du système actuel

Documents de référence

- Compilation des résultats de l'appel ouvert à contributions (préparée par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)002
- Aperçu thématique des résultats de l' « appel ouvert à contributions » (préparé par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)003
- Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme H/Inf(2014)1
- Rapport du CDDH contenant des éléments en vue de contribuer à l'évaluation des effets du Protocole n°14 à la Convention et de la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir sur la situation de la Cour CDDH(2012)R76
Addendum II
- Analyse statistique 2013 (Cour européenne des droits de l'homme, Janvier 2014)
- Statistiques de la Cour sur le traitement des affaires (01/01-31/03/2014), affaires par pays et arriéré de Brighton par pays au 01/04/2014 DD(2014)494
- 7e rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2013

Point 5 : Solutions possibles pour préserver (et renforcer) le système actuel

Documents de référence

- Compilation des résultats de l' « appel ouvert à contributions » (préparée par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)002
- Aperçu thématique des résultats de l' « appel ouvert à contributions » (préparé par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)003
- Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme H/Inf(2014)1
- Aperçu des propositions formulées dans le contexte des travaux en cours et destinées à préserver et renforcer le système actuel (préparé par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)010
- Compilation de contributions écrites reçues en vue de la 2^e réunion (préparée par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)012
REV.
- Avis du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) [\[Lien\]](#)

Point 6 : Organisation des travaux futurs

Point 7: Autres questions

Annexe III

Partie IV – Forces et faiblesses du système actuel

Orientations non-exhaustives et aide-mémoire pour le Rapporteur

- Approche globale :
 - o Examiner le système dans son ensemble – la Cour n'est qu'un moyen au service d'un objectif plus large ; reconnaître que des questions se posent quant à l'objectif du système
 - o Approche élargie : le système de la Convention / ses éléments constitutifs sont-ils adaptés ou en mesure d'atteindre tous les objectifs actuels ?
 - o Approche spécifique : quelles sont les forces et faiblesses du système actuel / de ses éléments constitutifs, notamment au regard des défis futurs attendus ? Quels sont les aspects positifs et/ou négatifs ?
- Point général – la plus grande force du système consiste en son existence !
 - o Système de protection des droits de l'homme à l'échelle européenne, améliorant le respect pour les droits de l'homme et l'état de droit
- La question est de savoir si le système de la Convention atteint ses objectifs actuels
- Le système de la Convention est un système international
 - o Force – élève le système au-dessus du niveau national, obligations juridiques contraignantes en vertu du droit international et garantie collective par les Parties
 - o Faiblesse – sépare le système de la Convention de l'appropriation nationale
- Une faiblesse en droit international est généralement l'incapacité à se conformer en l'absence de volonté politique
 - o Dans le contexte de la Convention, cela signifie comment trouver des outils efficaces pour faire face aux Etats Parties qui refusent d'exécuter un arrêt
 - o Plus spécifiquement, comment impliquer les acteurs nationaux déterminants dans le processus de mise en œuvre et les inciter à prendre les mesures appropriées et en temps utile requises par les arrêts de la Cour ? Comment mieux les assister dans ce processus ? Faiblesse – la capacité limitée du Conseil de l'Europe à cet égard et le manque de mécanismes appropriés à cet effet au niveau interne
- Subsidiarité
 - o Force – L'Etat Partie dispose du pouvoir de trouver les mesures les plus appropriées pour mettre en œuvre la Convention, en tenant compte des particularités
 - o Faiblesse – divers niveaux de mise en œuvre, divers niveaux d'application au niveau interne
- Le système est fondé sur la résolution judiciaire des requêtes
 - o Force – autorité : intégrité, confiance des requérants dans la procédure
 - o Faiblesse – faisabilité pratique, étant donné les exigences qui pèsent sur le système
- Le modèle actuel est fondé dans la pratique sur la justice individuelle (pas les affaires interétatiques) : force ou faiblesse ?

- Limites à ce modèle – particulièrement en ce qui concerne la charge des affaires répétitives
- (In)capacité du système de la Convention à répondre rapidement aux situations de violations massives (une faiblesse)
- La Convention se concentre principalement sur les droits civils et politiques ; des droits sociaux et économiques ont été élaborés dans la jurisprudence de la Cour
 - o Force – la Cour maintient la pertinence de la Convention (“instrument vivant”)
 - o Faiblesse – ce faisant, il peut être envisagé d’aller au-delà des intentions des rédacteurs
- Réponses au problème du nombre de requêtes – différents éléments :
- Système du Juge unique :
 - o Tension entre le rendement (force), et les conséquences sur les ressources / le degré de motivation et ses effets sur la perception du public (faiblesse)
 - o Risques de décisions de Juge unique ‘erronées’ (faiblesse)
- Requêtes répétitives :
 - o Faiblesses éventuelles des réponses actuelles : la définition peut être trop large/trop étroite ; la procédure de l’arrêt pilote pourrait être utilisée plus efficacement
- (In)capacité de la Cour à traiter des affaires de Chambre non prioritaires (une faiblesse)
- La Cour a développé et appliqué la doctrine interprétative de l’ « instrument vivant »
- Les institutions de la Convention ont développé des pratiques qui comblent les espaces du système établi par les textes juridiques, allant au-delà et parfois même à leur rencontre – par exemple les décisions distinctes sur la recevabilité et le fond dans les affaires simples
 - o Ces deux aspects démontrent une flexibilité (une force), mais sont critiqués comme étant une appropriation inadaptée du pouvoir par la Cour (une faiblesse)
- Le Règlement de la Cour a permis le développement de réponses à de nouveaux problèmes ; en empêchant cela, le système pourrait se trouver dans l’impasse
 - o Force – la Cour adopte les règles de procédure / peut réagir avec flexibilité aux circonstances changeantes
 - o Faiblesse – les règles peuvent créer des droits et obligations pour les parties auxquelles les parties n’ont pas consenti
- Identifier également les forces et faiblesses au regard des aspects suivants :
 - o La procédure de nomination des juges de la Cour
 - o L’exécution des arrêts et sa surveillance par le CM
 - o Article 41: meilleurs moyens de réparation par le biais de l’octroi par la Cour d’une satisfaction équitable ou des formes plus variées fournies par les autorités nationales (par exemple la réouverture des procédures internes)?
 - o Rôle des parlements nationaux

Le rapporteur devrait également examiner les contributions reçues après l’ « appel ouvert à contributions » et les actes de la Conférence d’Oslo, ainsi que toutes autres contributions de la part des experts et les précédents rapports du CDDH, qui peuvent contenir d’autres éléments pertinents pour cette partie du rapport final.